

✱ ✱ ✱ ✱ ✱

Présidente : Mme Michèle **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme Michèle **BRICHEZ** – M. Bernard **HUGUET** - Mme Sonia **DRICI** - M. Michel **GAUTIER** - M. Yoann **FRIN** - M. Ludovic **NIESTRATA** – Mme Marina **DELHUMEAU** - Mme Estelle **BERTIN** - Mme Martine **CHARLES** - M. Jean-Marie **THIL** - M. Jean-Claude **GAUDEFRY**- Mme Ariane **HENSER-MARTIN** – M. Eric **LANTHIEZ**

Absent : M. Maurice **DEFROCOURT** **Absente excusée** : Mme Sabrina **GOBERVILLE**

Secrétaire de séance : M. Yoann **FRIN**

1. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention de fourrière animale avec l'Association S.P.A.d'Essuilet et de l'Oise, pour une durée de 5 ans. Pour l'année 2021, les frais de prestations se monteront à 566,40 € (Option B avec déplacement de la **S.P.A. E.O.** sur la base de 0,800 € par habitant).

2. Est adoptée la Décision Modificative n° 4 au budget qui prévoit la création de 2 opérations pour l'acquisition d'un chauffe-eau et équipement sanitaire et la pose d'un câble EP en souterrain. Les virements et l'inscription des crédits ci-dessous sont votés :

Compte 2188	Compte 21533	Compte 10222	Compte 1341
+ 2 000,00	+ 10 000,00	+ 7 000,00	+ 5 000,00

DIVERS - INFORMATIONS

- La Communauté de Communes **THELLOISE** a donné pour mission, au Cabinet **AMODIAG ENVIRONNEMENT**, l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement de la commune. En 2021, des interventions seront prévues afin de réaliser des contrôles sur le réseau (inspection télévisée) et les branchements (contrôle chez l'usager et au niveau de la boîte de branchement). Des précisions seront données le moment venu.

- Une énième relance a été effectuée pour l'enlèvement de la cabine téléphonique.

- L'article 7 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire modifie le deuxième alinéa du II de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Ainsi, le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération est reporté au 1^{er} juillet 2021. Les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1^{er} avril 2021 et le 30 juin 2021.

- Trois bancs en grès ont été fabriqués par les agents communaux et posés au cimetière, sur la Place de l'Eglise et au Calvaire aux Butteaux.

Ont également été posées 4 poubelles à déjections canines, dont l'une d'entre elles a été détériorée récemment. Il reste 2 poubelles à implanter dans le bourg.

- Des potelets ont été posés au bout de l'Impasse des Jardins, en collaboration avec les services du Département, afin d'empêcher toute sortie directe sur la RD 12.

- M. **HUGUET** suggère de poser également des potelets au Calvaire des Butteaux, cet endroit étant détérioré lorsque des travaux sont réalisés.

Fait à HONDAINVILLE, le 14 décembre 2020

Le Maire,

Michèle BRICHEZ